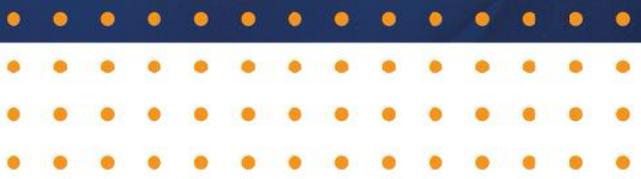


Position du ROBVQ sur l'avenir énergétique

Février 2025



Rédaction

Karine Dauphin

Directrice générale

(418) 800-1144 poste 4

karine.dauphin@robvq.qc.ca

Avec la participation de :

Marc Fafard, 1^{er} vice-président

Yves Grafteaux, 2^e vice-président

Sébastien Cottinet, directeur des politiques

Caroline Gagné, coordonnatrice des communications corporatives

À des fins de citation

ROBVQ 2025. Position du ROBVQ sur l'avenir énergétique. 6 pages.

Mise en contexte



La production énergétique du Québec est principalement rattachée à l'exploitation de grands complexes hydroélectriques situés au nord de la province. Depuis 1963, la production et la distribution d'électricité sont nationalisées et appartiennent à tous les Québécois et toutes les Québécoises. Alors que la capacité de production de la province excédait la demande depuis plusieurs décennies, les efforts de décarbonation de l'économie ont entraîné une augmentation de la demande en énergies renouvelables, avec l'hydroélectricité en tête. Toutefois, les prévisions actuelles de la société d'État indiquent un dépassement imminent de la demande par rapport à la production à court terme, ce qui nécessite un plan majeur d'augmentation de la production d'ici 2035. Ce Plan d'action 2035 prévoit notamment la multiplication des petits et moyens projets de production, ainsi que la diversification des sources, incluant des projets hydroélectriques au fil de l'eau, de l'éolien, du solaire et du nucléaire. La production énergétique sera également recentrée vers le sud de la province, plus près des communautés rurales et urbaines. Dans cette optique, l'adoption du Projet de loi n°69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, marque un engagement clair en faveur d'un avenir énergétique plus propre, durable et sûr pour la province.

Cette transition repose sur un équilibre fragile entre la demande croissante en énergie et la nécessité de préserver nos ressources naturelles. Face aux défis environnementaux et économiques, il est impératif d'adopter une approche durable qui mobilise à la fois les institutions, les entreprises, les municipalités et les citoyens. Si les avancées technologiques et les politiques publiques jouent un rôle crucial, la réduction de la consommation énergétique passe d'abord par une prise de conscience collective et des gestes concrets au quotidien, à tous les niveaux de la société.



Considérations

Considérant que :

- Les organismes de bassins versants (OBV) concertent et mobilisent les acteurs clés de l'eau dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV), notamment à travers leur table de concertation, et qu'ils mettent en œuvre un plan directeur de l'eau (PDE) comme outil stratégique de planification de l'eau, à l'échelle des 40 zones de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) couvrant l'ensemble du Québec méridional ;
- Les OBV sont reconnus par le Gouvernement du Québec à cette fin dans la [Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés \(C-6.2, ch.13.3\)](#) et qu'ils sont financés par mandats par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;
- Les changements climatiques entraînent des déséquilibres majeurs du cycle de l'eau aux échelles locale, régionale, nationale et internationale ;
- La lutte aux changements climatiques entraîne une hausse de la demande en énergie décarbonée ;
- La production actuelle d'énergie décarbonée ne suffira plus à répondre à la demande des Québécoises et des Québécois ;
- La transition énergétique nécessite de modifier les habitudes de consommation énergétique en plus de développer de nouvelles sources d'énergie ;
- L'implantation de nouveaux projets énergétiques par la communauté se fera en partie dans le Québec méridional, entraînant des conflits d'usage et de l'opposition à l'implantation de nouveaux sites près des zones habitées. Cette cohabitation forcée pourra participer à sensibiliser la population aux enjeux de la production d'électricité jusqu'ici décentralisée, mais pourra aussi mettre en danger la ressource eau et les milieux associés déjà soumis aux pressions anthropiques ;
- La transition énergétique nécessite l'engagement de tous les acteurs et actrices de la société, incluant les citoyens et citoyennes, les entreprises et les municipalités, qui peuvent influencer positivement la consommation d'énergie par leurs choix et leurs actions ;
- La consommation énergétique peut être réduite de manière significative grâce à des gestes simples, une meilleure planification et des investissements stratégiques en efficacité énergétique ;
- La transition vers des pratiques durables favorise l'innovation, la création d'emplois et la résilience des communautés ;
- Un changement collectif et structurant est essentiel pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques du Québec.



Il est proposé que le Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ) et les OBV appuient :

Les **citoyens et citoyennes** dans l'adoption de gestes simples du quotidien, tels que :

- Éteindre les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;
- Opter pour des ampoules DEL et des électroménagers certifiés écoénergétiques ;
- Réduire la température du chauffage et utiliser des thermostats programmables ;
- Prioriser les déplacements actifs et les transports collectifs pour réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- Adopter des habitudes de consommation responsables, telles que l'achat local et la réduction du gaspillage.

Les **municipalités** dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes, notamment :

- L'optimisation de l'éclairage public par l'installation de systèmes d'éclairage à haute efficacité énergétique (DEL) et l'adoption de capteurs intelligents ;
- Le développement de réseaux de transport actif et collectif, ainsi que des infrastructures favorisant l'électrification des transports ;
- La mise en place de programmes de sensibilisation et d'incitatifs pour encourager les citoyens et les commerces à adopter des pratiques écoénergétiques ;
- La valorisation de l'économie circulaire et des énergies renouvelables locales (ex. géothermie, biomasse, solaire).

Les **entreprises** dans l'adoption de pratiques d'affaires durables, telles que :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs installations en investissant dans des équipements et des processus plus performants ;
- La réduction de l'empreinte carbone en favorisant le télétravail, les déplacements écoresponsables et l'optimisation logistique ;
- L'intégration de critères environnementaux dans leurs chaînes d'approvisionnement et leurs décisions d'achat ;
- La sensibilisation des employés aux bonnes pratiques énergétiques au sein des milieux de travail ;
- La valorisation des déchets énergétiques et la récupération de la chaleur pour réduire leur consommation globale.

Le ROBVQ s'engage quant à lui à :

- Optimiser ses équipements et ses espaces de travail ;
- Paramétrer les ordinateurs et les écrans pour qu'ils passent en mode veille après quelques minutes d'inactivité ;
- S'assurer que les lumières sont éteintes lorsque les bureaux sont inoccupés ;
- Optimiser le chauffage.

Optimiser l'impact énergétique du numérique :

- Supprimer régulièrement les courriels inutiles ;
- Fermer les caméras lors des réunions virtuelles quand elles ne sont pas nécessaires ;
- Utiliser l'intelligence artificielle de manière réfléchie, en limitant leur recours à ce qui est vraiment nécessaire ;

Sensibiliser et s'engager activement :

- Intégrer des pratiques durables dans l'organisation de ses événements ;
- Encourager les partenaires et les membres à adopter des comportements écoresponsables ;
- Privilégier des fournisseurs locaux et écoresponsables pour la restauration et l'approvisionnement en matériel.

Organiser des formations sur les pratiques de communication durable au sein de l'organisation.

Favoriser le transport et la mobilité durable :

- Encourager le télétravail jusqu'à trois jours par semaine afin de réduire les déplacements ;
- Favoriser le covoiturage, l'utilisation du vélo et du transport en commun pour les déplacements professionnels.





ROBVQ

Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec

870, avenue De Salaberry, bureau R24
Québec (Québec) G1R 2T9

Téléphone : 418 800-1144

